

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.12.2021

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le quatorze décembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures quinze, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2021

Étaient présents : Mmes DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU
MM. CINIÉ, DUMAS, LÉGER, LÉPINOIS, PÉRINET, ROCHEREAU
Absences : Mme CUSSAGUET ayant donné pouvoir à Mme RONDEAU, Mme BARRÉ
Secrétaire de séance : M. CINIÉ

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer. M. le Maire rappelle que, comme cela était précisé sur les convocations et l'avis public extérieur, le port du masque est obligatoire, la distance entre conseillers est d'au moins 1 mètre et des stylos individuels désinfectés sont fournis avec gel hydro-alcoolique disponible à volonté sur la table.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 :

- 1) Aucune

3° - Recrutement de vacataire(s) pour toute l'année 2022

M. le Maire souhaite recruter des vacataires dès le mois de janvier 2022 et propose donc de modifier la précédente délibération n°2021-11-23/5 du 23 novembre 2021 qui permettait leur recrutement du 15 avril au 31 décembre 2022 en permettant ces recrutements durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de modifier la période de la délibération susvisée et d'autoriser M. le Maire à recruter un/des vacataires par actes déterminés sur toute l'année 2022.

4° - Choix des prestataires et demandes de subventions pour les travaux de réfection des façades de la Mairie/ateliers communaux et de la salle polyvalente

M. le Maire rappelle que 45.000 € TTC sont inscrits au Budget primitif 2021 pour cette opération de rénovation des façades des bâtiments communaux pour laquelle 5 entreprises ont été sollicitées.

Il présente au Conseil les 5 devis reçus des entreprises, ces devis ayant été joints à la convocation de la présente séance, ces offres sont étudiés comparativement en Commission d'Appel d'Offre.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le coût de cette opération, choisit les 2 devis suivants les mieux-disant et autorise M. le Maire à demander des subventions pour la réalisation de cette opération :

Fournisseur N° Devis	Objet	Prix H.T.	Décision
SARL GENET Franck 20210202	Ravalement façade Mairie et Ateliers Communaux	24.024,72 €	Retenu
SARL BIGUET et Fils DV0000047	Rénovation façade de la Salle Polyvalente	10.405,37 €	Retenu

Soit un total de 34.430,09 € Hors Taxes (soit 41.316,11 € T.T.C.).

5° - Décision Modificative n°3 « Mise à jour de la provision pour créances douteuses »

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'au vu de l'état des restes à recouvrer transmis par le Service de

Gestion Comptable (liste qui recense les créances émises depuis plus de 2 ans et non encore recouvrées), il y a lieu de constituer une provision d'un montant de 11,52 € correspondant à 15% des créances non recouvrées (76,82 € de loyers des exercices 2017, 2018 et 2019) et propose au Conseil d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

Décision Modificative						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant
D	F	68	681		Dotations aux amortissements et aux provisions	+ 11,52 €
D	F	011	624		Transports de biens et transports collectifs	- 11,52 €

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ✚ APPROUVE la décision modificative N°3 telle que proposée ci-dessus
- ✚ DECIDE de rajouter à la provision pour créances douteuses déjà constituée, la somme de 11,52 € correspondant à 15 % des recettes non recouvrées recensées dans l'état transmis par le SGC
- ✚ DECIDE d'imputer ce montant à l'article 681 « dotation aux provisions pour dépréciations d'actifs circulants » du budget de la commune
- ✚ PRECISE que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au compte 781 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être

6° - Subvention aux journées d'accueil du Centre Social de Haute-Charente (CSCS)

Conformément à la délibération n° 2020-09-21/1 du 22/09/2020 portant reconduction de la participation financière aux journées d'accueil de Loisirs en 2020 et 2021, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une demande de subvention du Centre Social de Haute-Charente (CSCS) pour la prise en charge des frais d'accueil à l'ALSH pour 3 enfants de la commune au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer une subvention d'un montant de 44 € au Centre Social de Haute-Charente (CSCS) et précise que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget primitif.

7° - Questions et informations diverses

- a) M. le Maire indique au Conseil qu'aucune de nos grandes opérations d'investissements 2011-2022 (créations d'espace cinéraire, réfection des toitures des ateliers communaux et ancien presbytère, rénovation de l'installation électrique des ateliers et de la salle polyvalente, remplacement du tracteur communal, rénovation du parking de la salle des fêtes, ravalements de façades ou réfection de peintures des bâtiments communaux...) ne sont pas éligibles à la subvention d'état D.E.T.R. (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux). Nous devons les financer intégralement sur nos fonds propres, en récupérant juste la TVA ou avec l'aide d'autres financeurs hors-Etat (DETR refusées en 2011, 2013, 2014, 2017, 2019).
- b) En raison de l'amplitude de la 5^{ème} vague de Covid, la cérémonie des vœux et de la galette habituellement prévue début janvier n'aura pas lieu non plus en 2022.
- c) M. le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
 - VSE : Pas de date fixée
 - CFFA : Pas de date fixée
 - CAS : Pas de date fixée
 - CCP : juin 2023
 - BCA: Pas de date fixée
 - CBAO : Pas de date fixée
 - CCID : Pas de date fixée (avril 2022)
- d) Points majeurs des réunions communales :
 -
- e) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 -
- f) Calendrier des évènements publics à venir :
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 18/01/22 matin
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 15/03/22 matin
- g) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - Un habitant demande l'installation d'un lampadaire, un poteau a été abîmé au Mas-Foubert, l'intersection de la rue Est et de la RN141 est de nouveau souvent inondée

La séance est levée à 20h10. La date de la prochaine réunion est prévue au **mardi 25 janvier 2022 à 20h30.**